

Historique de la devise Liberté-Égalité-Fraternité de 1790 à 1958

Les aléas de son officialisation et panorama des devises concurrentes

Le statut actuel de la devise Liberté-Égalité-Fraternité (**LEF**) est le produit d'une évolution lente et mouvementée avec des alternances d'hésitations et de certitudes, de succès et de revers, de glorifications et de contestations. Cet article est consacré à l'histoire de la triade LEF et des nombreuses devises concurrentes en distinguant deux séquences majeures. De la Révolution de 1789 jusqu'à celle de 1848, la devise LEF se forme puis elle est mise en sommeil avant d'investir peu à peu le champ politique parmi les partisans de l'idée républicaine. Des débuts de la III^e République jusqu'à nos jours, la triade LEF est consolidée et elle devient l'un des principaux symboles de nos institutions.

1- L'émergence de la devise LEF et des devises concurrentes à partir de 1790

La liberté et l'égalité sont les deux principes juridiques de portée universelle réunis dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 tandis que la fraternité est une valeur relevant de la morale, voire d'un devoir ou de la religion. Après la chute de la royauté, les devises binaires Liberté-Égalité et plus rarement Égalité-Liberté sont utilisées par les leaders républicains et les sociétés populaires. Lors de la fête de la Fédération de juillet 1790, les drapeaux portent de nombreuses devises où figure le mot Liberté : Patrie- Liberté; Pour la Patrie, les lois et la Liberté, Force-Liberté-Paix, par exemple.

En décembre 1790, Robespierre présente un projet concernant les gardes nationales avec la préconisation, non retenue, d'utiliser la triade LEF. En 1791, la devise Union-Liberté-Égalité-Fraternité est proposée par A. Momoro, membre du club des Cordeliers. Un emploi sporadique de la devise ternaire LEF émerge lentement aux côtés des devises binaires déjà citées.

En septembre 1792, "l'unité et l'indivisibilité de la République française" est déclarée par un décret de la Convention nationale portant en tête la devise "La Nation, la Loi et l'Égalité" choisie pour remplacer " La Nation, la Loi et le Roi" en usage en début d'année 1792. Dès lors, la triade LEF se voit adjoindre tour à tour ou à la fois, la formule initiale "Unité, indivisibilité de la République" et /ou la formule terminale "ou la Mort"; ces termes étant censés compléter le message. Néanmoins le complément final est assez rapidement abandonné. Le terme majeur Unité mis en exergue par ce décret de 1792 est intégré dans la devise "Égalité-Liberté-Unité" figurant alors sur la carte des membres de la Convention nationale.

N'ayant pas été déclarée devise officielle, de 1793 à 1799 la triade LEF est concurrencée principalement par la devise binaire Liberté-Égalité et par diverses devises telles que Égalité-Liberté-Fraternité, Liberté-Égalité-Paix aux peuples, Patrie-Égalité-Liberté, Liberté-Égalité-Union-Fraternité, Liberté-Égalité-Soumission à la loi, auxquelles s'ajoutent d'autres devises ignorant la Fraternité, principalement employées par l'administration du ministre de la Guerre et les généraux: Patrie-Égalité-Liberté, Liberté-Égalité-Soumission à la loi, Guerre éternelle aux tyrans-Liberté-Égalité, Liberté-Célérité-Égalité-Tout à ma patrie.

La devise LEF est présente dans divers documents gouvernementaux et administratifs, elle est utilisée par certaines composantes de l'Administration centrale à Paris, par des représentants du peuple envoyés par la Convention dans les départements, par des administrations départementales, par des municipalités. Voici quelques exemples de l'emploi de la triade LEF :

- comités de la Convention : comité de l'instruction publique en l'an II, de la santé en l'an III,
- représentant du peuple français composant le Comité de salut public :
- représentant du peuple dans la Drôme et l'Ardèche en l'an III (cote L192 , AD),
- administration du district de Valence dans une lettre au maire de Tain en germinal de l'an II,
- municipalité de Grenoble dans un passeport en messidor de l'an II :

De 1794 à 1800, certains documents officiels privilégient des devises mettant en exergue la Justice à la place de la Fraternité, les plus usitées sont : Liberté-Justice-Égalité, Égalité-Justice-Liberté, Liberté-Égalité-Justice-Célérité (préfet et sous-préfets de la Drôme :

Certaines administrations se distinguent avec des variantes incorporant en plus le terme Humanité: Liberté-Égalité-Justice-Humanité, Égalité-Liberté-Humanité-Justice, Unité-Humanité-Justice et la Paix. En l'an VI, le service de santé de l'armée des Alpes se démarque encore plus par l'adjonction d'une autre valeur d'où: Liberté-Égalité-Humanité-Justice-Impartialité, devise à large spectre à rapprocher d'une devise de l'an III: Liberté-Humanité-Justice-Bienfaisance-Égalité , utilisée par un délégué de la Convention nationale. La valeur Fraternité est presque toujours absente des devises favorites des instances nationales chargées de la sûreté publique, de la surveillance policière ou émises par les Comités de salut public à partir de l'an II : Égalité-Liberté-Union et surveillance, Égalité-La sûreté publique-Liberté, Liberté-Égalité-Activité-Fermeté, Activité-pureté-surveillance.

Malgré l'existence de ces nombreuses devises concurrentes, l'usage de la triade LEF se maintient jusqu'à l'instauration du Consulat mais avec le pouvoir autoritaire du premier consul Bonaparte, elle apparaît largement inadaptée car elle est basée sur des principes et une réalité devenus obsolètes. En effet, le 15/12/1799, la proclamation des consuls présentant la constitution de l'an VIII déclare: «La constitution est fondée sur les vrais principes du gouvernement représentatif, sur



Fig. 1 Devise des représentants du peuple français composant le Comité de salut public, pluviôse an II

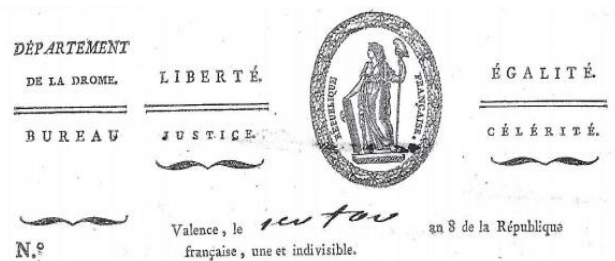


Fig. 3 Devise du préfet de la Drôme, an VIII



Fig. 2 Devise de la municipalité de Grenoble, messidor an II

les droits sacrés de la propriété, de l'égalité, de la liberté». La propriété devient alors le fondement de la République où le règne des notables s'accroît ; la devise LEF entre au purgatoire. En nivôse de l'an VIII, l'administration centrale du département de la Drôme utilise parfois la devise "Liberté-Égalité-Moralité" à laquelle succède la simple devise "Liberté-Égalité" de l'an IX à l'an XII, également employée par le ministère de la Marine en l'an XI.

Durant le 1^{er} Empire, il n'est plus question de fraternité, la nouvelle et principale devise officielle choisie par Napoléon est "Liberté-ordre public". Elle est citée par plusieurs historiens mais curieusement elle n'a pas été trouvée dans les documents émis par l'administration centrale de l'Empire ou dans les circulaires préfectorales consultables aux AD 26, seule l'aigle impériale figure en-tête de ces divers textes.

Il faudra attendre la monarchie de Juillet 1830 pour voir la devise LEF échapper peu à peu à la conspiration du silence. Lors des journées révolutionnaires de 1830, quelques drapeaux portaient la triade LEF, il en fut de même lors des insurrections de 1831, 1832 et 1834 à Lyon (mouvements des canuts) et à Paris. Le nouveau régime de Louis Philippe se range derrière des devises plus rassurantes et apaisantes "Ordre et Liberté" et "Honneur et Patrie". Néanmoins, de 1833 à 1840, quelques réformateurs sociaux exhument la devise LEF et essaient de lui redonner une certaine popularité.

2- Le retour puis l'officialisation de la devise LEF de 1848 à 1958

Avant l'avènement de la II^e République, la devise LEF reste le signe de ralliement des milieux républicains, de tous ceux qui tel Ledru-Rollin pensent qu'il faut achever la Révolution. En 1847, elle est vénérée en tant que "trinité indivisible" lors des banquets de fervents républicains. Dès la fin février 1848, la triade LEF est consacrée en devenant la devise officielle du nouveau régime et les gouvernants l'invoquent pour légitimer leur action.

En effet, le texte du 26 février 1848, déclarant la Royauté abolie et proclamant la II^e République commence par les mots "République française" suivis des trois termes de la devise LEF, formule figurant ensuite dans chaque acte officiel (loi, décret,..). Le même jour, son inscription sur le drapeau tricolore est décidée. Enfin, la triade LEF est insérée dans le préambule de la Constitution du 4 novembre 1848 au rang de "principe de la République". Dès 1848, les pièces de monnaie sont estampillées avec la devise LEF, elle figure aussi sur le premier timbre postal émis le 1^{er} janvier 1849. Cette devise est souvent gravée ou peinte sur les bâtiments publics, en particulier les mairies.

Ces inscriptions emblématiques vont être parmi les premières victimes du coup d'état de Napoléon III le 2 décembre 1851; en effet, une circulaire du ministre de l'Intérieur ordonne leur effacement sur tous les édifices publics (*Annexe n° 1*). La triade LEF est alors formellement bannie en tant que devise officielle, elle est remplacée par la vieille devise napoléonienne "Liberté, ordre public", elle disparaît de tous les documents officiels, sur le drapeau des armées elle est remplacée par l'aigle impériale.

En 1870, dès la défaite de Sedan et l'instauration de la III^e République, la triade LEF est utilisée dans

certaines textes officiels comme devise des nouvelles institutions. En septembre 1870, l'inscription "République Française, Liberté, Égalité, Fraternité" sur fond rouge est mise sur la façade de l'hôtel de ville de Romans mais en février 1874, le maire ordonne son effacement (*note 1*). En 1871 à Paris, les communards utilisent des formules du type "Liberté-Égalité-Fraternité-Solidarité (ou Justice)" (*note 2*). Certains républicains reprochaient à la valeur fraternité un caractère vague et une dimension sentimentale et affective leur faisant préférer le concept de solidarité dépourvu de toute affectivité; de plus, une certaine connotation chrétienne était parfois déplorée. Néanmoins, de 1870 à 1879, la devise LEF trouva ses plus fervents défenseurs parmi les républicains se réclamant de l'héritage révolutionnaire de 1789 et 1848, elle eut également des appuis chez des catholiques.

La triade LEF n'est pas mentionnée dans les lois constitutionnelles de 1875 et lors de leur révision en août 1884; à cette époque, L. Gambetta et G. Clemenceau furent d'éminents partisans de cette devise. La victoire des républicains aux élections sénatoriales de janvier 1879, suivie de la démission du président Mac Mahon, marque le retour en force et la consécration des principaux symboles de la République. La Marseillaise est à nouveau choisie comme hymne national en 1879, puis en 1880, la décision est prise d'établir le 14 juillet jour de fête nationale. La III^e République choisit la célébration du 14 juillet 1880 pour reprendre à son compte la devise LEF léguée par la Constitution de 1848, elle décide son inscription au fronton des édifices publics (préfectures, mairies, tribunaux, écoles) (*note 3*). Dorénavant, cette triade LEF est la devise officielle de la République, elle figure en tête des textes de lois, des documents administratifs et des correspondances des agents publics. Elle est présente dans les manuels d'instruction civique des années 1880; les syndicats ouvriers en font aussi usage.

Vers 1900, les radicaux-socialistes ajoutent souvent la solidarité à la triade LEF mais cette pratique ne dure pas. Ne relevant pas à proprement parler des droits de l'homme, le terme fraternité reste celui ayant soulevé le plus de réticences à diverses époques. De nos jours, elle est encore rejetée par des défenseurs de causes idéologiques.

Vers 1935, quelques républicains contestataires proposent de remplacer cette devise LEF par Liberté-Égalité -Solidarité. L'Égalité a parfois été contestée dans son principe et son existence, certaines propositions visaient à son remplacement par le terme Équité plus conforme aux besoins du XX^e siècle (*note 4*).

En 1940, le régime de Vichy abandonne LEF au profit de sa devise "Travail-Famille-Patrie" utilisée dans tous les documents officiels de l'État français et sur les pièces de monnaie. Dès juillet 1940, la triade LEF est effacée des frontons des édifices publics où elle est remplacée par la nouvelle devise. Les divers mouvements de la Résistance restent attachés à LEF et promettent de la restaurer promptement après la victoire. De fait, à la Libération après le rétablissement de la légalité républicaine, la triade LEF redevient la devise officielle des nouvelles institutions. En octobre 1946, la Constitution de la IV^e République officialise ce retour de la devise LEF et du drapeau tricolore. Cette devise s'enracine dans le paysage politico-juridique du pays en figurant à l'article 2 de la Constitution de 1958 après l'instauration de la V^e République.

3- Conclusion

La devise LEF est le fruit d'une lente évolution au cours de laquelle elle s'est trouvée successivement concurrencée, officialisée puis rejetée au gré des circonstances politiques. Cette triade a connu une gestation relativement difficile, il a fallu choisir ses termes, les associer, les ordonner en une suite logique et cohérente, les imposer face à d'autres formules. La devise LEF est une belle invention riche de sens, elle réalise un condensé significatif des valeurs de la République en énonçant à la fois des principes et un idéal vers lequel il faut tendre. La fraternité doit être conservée et renforcée, elle a vocation à lutter contre toutes les formes d'intolérance, de xénophobie et de racisme ; elle est un concept irremplaçable et un idéal nécessaire au fonctionnement de la Démocratie.

La devise LEF occupe une place éminente dans nos institutions, elle est une partie intégrante de notre patrimoine national. Elle demeurera encore longtemps, pour les gouvernants comme pour les citoyens, à la fois un programme à réaliser et un rêve à vivre.

Notes

- 1- Cet évènement est cité dans le rapport du commissaire de police de Romans au préfet de la Drôme daté du 20/02/1874 (AD 26). Le maire de Romans était Léon Barracand, en fonction depuis le 02/02/1874. (voir généalogie dans Collines 97 p 21).
- 2- Ces vertus solidarité et justice sont présentes dans la devise "Liberté-Égalité-Solidarité-Justice" choisie en juillet 1889 par la ville de Saint Étienne sur l'affiche donnant le programme de la célébration du centenaire de la Révolution française.
- 3- Quelques mairies ont parfois porté des inscriptions autres que la devise LEF officielle. Dans la commune Les Lilas (93) la devise aurait été "Liberté-Égalité-Fraternité-Vote" d'après une citation de l'historien A. Houte en 2014.
- 4- Les valeurs essentielles présentes dans nos devises françaises peuvent être comparées aux valeurs citées dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne publiée en 2001. Elle repose sur le principe de la démocratie et sur celui de l'État de droit: elle se fonde sur les valeurs indivisibles et universelles de la dignité humaine d'où découlent les libertés, l'égalité, la solidarité, la citoyenneté et la justice.

Annexe: Circulaire du ministre de l'Intérieur A. de Morny aux préfets le 6 janvier 1852

Monsieur le préfet, les emblèmes les plus respectables perdent ce caractère quand ils ne rappellent que de mauvais jours. Ainsi ces trois mots: liberté, égalité, fraternité, forment par eux-mêmes une touchante devise; mais comme on ne les a vus paraître qu'à des époques de troubles et de guerre civile, leur inscription grossière sur nos édifices publics attriste et inquiète les passants: veuillez donc les faire effacer.

Il serait en même temps convenable de rendre aux monuments, places, rues, leurs noms populaires qui se sont conservés dans l'usage familial à travers tous les changements de régime (...).

Source : Le Moniteur universel n° 7, 7 janvier 1852, cote 2K 128, AD 26.

Remarque : Des préfets très zélés ont pris un arrêté ordonnant l'effacement de la devise LEF avant la rédaction de la circulaire ministérielle! Le début du premier paragraphe de l'arrêté du préfet du

Rhône, daté du 3 janvier 1852 mérite une citation : « Considérant que les inscriptions politiques, et notamment les mots liberté, égalité, fraternité, qui figurent sur la plupart des édifices publics ne présentent aucun caractère d'utilité ; qu'elles sont, au contraire, pour les populations, une excitation perpétuelle à la révolte, en présentant l'image et le souvenir de l'insurrection triomphante ... ». Cette diatribe révèle un bonapartiste de choc viscéralement hostile aux valeurs républicaines.

Sources :

- Michel Borgetto, La devise «Liberté,égalité,fraternité», Que Sais Je, n° 3196 , 1997.
- Bernard Richard, Les emblèmes de la République, CNRS Éditions, Paris, 430 p., 2012.
- AD 26 : de nombreux dossiers de la période révolutionnaire, séries L et M : L (97,L177,191,192,203,217,231,250,425,507,515, 883,1248, etc); dossiers postérieurs à l'an X, série M : 2M 1, 4M 392, 4M 426, 6M 684.

Denis SERVE

